



Groupement des Français du CERN (GFC)

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{er} décembre 2015 – 12h30

Le Président, Frédérick Bordry (FB), ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par le Président.

2. Rapport d'activités/rapport du Président

- Le Président indique que le GFC a eu plusieurs contacts avec les autorités françaises sur les questions d'actualité qui seront développées sous le point 4 de l'agenda. Des échanges ont également eu lieu avec l'Association des fonctionnaires internationaux français (AFIF) de Genève.
- Il précise que M. Nicolas Niemtchinow, ambassadeur et représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse, a quitté ses fonctions au mois d'août dernier. Lui a succédé M^{me} Elisabeth Laurin, qui a fait part de sa volonté de participer à la prochaine AG du GFC.
- FB annonce que le GFC réfléchit à une série de conférences au Globe présentées par des orateurs prestigieux, et également à des conférences en français sur les activités du CERN.
- Attentats de janvier et de novembre 2015 en France : le GFC a exprimé sa solidarité avec les victimes, notamment par l'observation d'une minute de silence au CERN. FB remercie tous ceux qui y ont pris part.

- A ce jour, le GFC compte 300 adhérents, ce qui représente 30 % des Français du CERN. FB invite les membres à parler du GFC autour d'eux pour encourager d'autres personnes à y adhérer.

3. Approbation des comptes

B. Salami, trésorier, présente les comptes du GFC, qui indiquent un solde positif de 39'721 CHF au 31 décembre 2014. Le Conseil du GFC a décidé de continuer à ne pas appeler de cotisation.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Questions d'actualité

a) Affiliation automatique à la sécurité sociale des retraités du CERN vivant en France et percevant une pension française :

Le Vice-Président, Jean-Michel Favre (JMF), rappelle la législation en la matière. La loi française prévoit que les personnes habitant en France et percevant une retraite française sont automatiquement et obligatoirement affiliées au régime français de sécurité sociale. Les personnes affiliées sont en outre assujettis aux prélèvements sociaux - contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) - sur l'ensemble de leurs revenus (retraite française et retraite étrangère / internationale).

Cette affiliation automatique soulève plusieurs questions de principe qui ont été mises en avant par le GFC et la direction du CERN dans de nombreuses interventions auprès de Paris. Une réunion avec le Ministère des Affaires sociales a également eu lieu en janvier 2015.

Il a été demandé aux autorités françaises de modifier les règles existantes (Code de la sécurité sociale ou Accord de sécurité sociale de 1970 entre le CERN et la France) afin que les retraités du CERN qui choisissent de rester affiliés au CHIS ne soient plus affiliés à la sécurité sociale française, même s'ils ont travaillé en France dans le passé.

b) Remboursement des prélèvements sociaux CSG-CRDS sur les revenus du capital :

JMF rappelle que la décision du Conseil d'Etat du 27 juillet 2015, intervenant après l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 26 février 2015, a remis en cause le prélèvement de la CSG et de la CRDS sur les revenus du capital de personnes affiliées à un régime de sécurité sociale d'un autre Etat membre de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse.

Le Ministère des Finances et des Comptes publics a récemment publié un communiqué précisant les conditions dans lesquelles les prélèvements effectués peuvent faire l'objet de réclamations.

Or le GFC vient d'apprendre que l'administration fiscale refuse le remboursement de ces prélèvements aux fonctionnaires internationaux au motif qu'ils relèvent d'un régime d'assurance maladie qui ne dépend pas de la coordination communautaire des systèmes de sécurité sociale et qui n'est donc pas visé par la jurisprudence précitée.

JMF est en contact avec l'Association du personnel du CERN et ses collègues juristes dans les autres organisations internationales afin de préparer une argumentation utilisable par ceux qui souhaiteraient introduire des réclamations.

5. Rénovation du Globe

Frédéric Magnin présente les travaux de rénovation du Globe de la science et de l'innovation, précisant que cet édifice, créé pour l'Exposition nationale suisse de 2002 et donné au CERN par la Confédération suisse en 2004, n'avait pas été conçu pour durer dans le temps. Le budget du projet de rénovation est de 5 MCHF. La réouverture du Globe est prévue pour le mois d'avril 2016.

6. Questions diverses

Plusieurs intervenants font part de leurs préoccupations quant à la prédominance de l'anglais au CERN et encouragent les Cernois à s'exprimer le plus possible en français dans leurs communications.

Partageant ces préoccupations, les responsables du GFC proposent de réfléchir à cette question au sein d'un petit groupe et de soumettre les résultats de cette réflexion à la Direction.

La discussion sur les questions diverses étant close, Frédérick Bordry remercie les participants et les invite à se réunir autour d'un verre.

La séance est levée à 13 heures 15.